

Résumé de l'expertise n° 17/M/9131/HUD

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **17 Rue Hourcade**


Commune : **65310 ODOS**

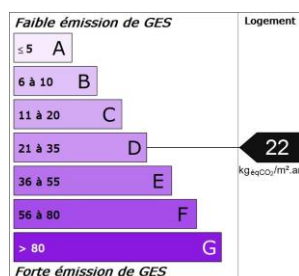
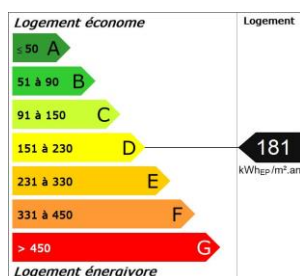
Section cadastrale AV, Parcelle numéro 212,

Désignation et situation du ou des lots de copropriété : **Lot numéro Non communiqué,**

Périmètre de repérage : ... **Ensemble de la propriété**

Date prévisionnelle de la visite : **06/02/2017**

Prestations		Conclusion
	DPE	Consommation conventionnelle : 181 kWh ep/m ² .an (Classe D) Estimation des émissions : 22 kg eqCO ₂ /m ² .an (Classe D)





**RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
DES EXPERTS EN DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER**

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, GAN ASSURANCES IARD, dont le Siège Social est
situé : 8-10 rue d'Astorg, 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

NOM	:	<i>Cabinet barraque jean marc</i>
ADRESSE (ou Siège Social)	:	<i>31 av du regiment de bigorre 65000 tarbes</i>

Est assuré(e) par la police d'assurance n° : *101310139*
garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle encourue dans le cadre de ses
activités.

Cette police est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en
France et notamment :

- à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques
certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées
de personnes physiques certifiées.

La présente attestation est valable du 01/03/2016 au 28/02/2017 inclus sous réserve que la
garantie soit en vigueur.

Elle ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions
du contrat ci-dessus référencé.

La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris La Défense, le 15/02/2016

POUR LA COMPAGNIE

Michel BACLETT
Agent Général GAN
23, rue du Foulon - 65000 TARDES
Tél. : 05 62 34 48 40 - Fax : 05 62 34 48 40
N° ORIA : 0792948

Gan Assurances - Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 109 817 739 euros [entièrement versé] - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z
Tél. : 01 70 94 20 00 - www.ganassurances.fr

Gan Assurances distribue les produits de Groupama Gan Vie - Société anonyme au capital de 1 373 100 605 euros [entièrement versé] - RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z
Sièges sociaux : 8-10, rue d'Astorg - 75383 Paris Cedex 08

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution [ACPR] - 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09

3370-A-2010-052014



Certificat de personnes

AFNOR Certification certifie que :

M. DAVID HUITEL

a satisfait aux exigences du référentiel de compétences :

OPERATEUR DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Domaine	N° de Certificat	Début de validité	Fin de validité	Référentiels
DPE Sans Mention :	ODI/DPE/07016799	03/09/2012	02/09/2017	Selon la norme ISO/CEI 17024 et selon l'arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification.
TERMITES :	ODI/TER/07016799	03/09/2012	02/09/2017	Selon la norme ISO/CEI 17024 et selon l'arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
AMIANTE :	ODI/AM/07016799	14/09/2012	13/09/2017	Selon la norme ISO/CEI 17024 et selon l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostics amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
GAZ :	ODI/GAZ/07016799	19/11/2012	18/11/2017	Selon la norme ISO/CEI 17024 et selon l'arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
PLOMB Sans Mention :	ODI/PB/07016799	03/09/2012	02/09/2017	Selon la norme ISO/CEI 17024 et selon l'arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification.
ELECTRICITE :	ODI/ELE/07016799	20/11/2013	19/11/2018	Selon la norme ISO/CEI 17024 et selon l'arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

CERTIF 0776.3_03/2011 - Document contractuel - Legally binding document.

Directrice Générale d'AFNOR Certification

F. MÉAUX



TARBES, le 06/02/2017

M. LASSERRE Michel

17 Rue Hourcade
65310 ODOS

Référence Rapport : 17/M/9131/HUD

Objet : ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Adresse du bien: 17 Rue Hourcade- 65310 ODOS

Habitation (maison individuelle)

Date prévisionnelle de la visite : 06/02/2017

Monsieur,

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Jean-Marc BARRAQUE, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens - appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates - référence indiquée sur chacun des dossiers),
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 600 000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

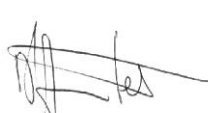
Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Marc BARRAQUE

Cabinet Jean-Marc BARRAQUE - Expert immobilier



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : 17/M/9131/HUD Valable jusqu'au : 05/02/2027 Type de bâtiment : Habitation (en maison individuelle) Année de construction : .. 1948 - 1974 Surface habitable : 301.3 m ² Adresse : 17 Rue Hourcade 65310 ODOS	Date (visite) : 06/02/2017 Diagnostiqueur : . HUITEL David Certification : AFNOR Certification n°07016799 obtenue le 03/09/2012  Signature :
Propriétaire : Nom : M. LASSERRE Michel Adresse : 17 Rue Hourcade 65310 ODOS	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Gaz Naturel : 27 199 kWh _{EF} Bois : 23 117 kWh _{EF}	50 316 kWh _{EP}	2 502 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 1 710 kWh _{EF}	4 413 kWh _{EP}	187 €
Refroidissement	-	-	-
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES	Electricité : 1 710 kWh _{EF} Gaz Naturel : 27 199 kWh _{EF} Bois : 23 117 kWh _{EF}	54 729 kWh _{EP}	3 047 € (dont abonnement: 358 €)

Consommations énergétiques

(En énergie primaire)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

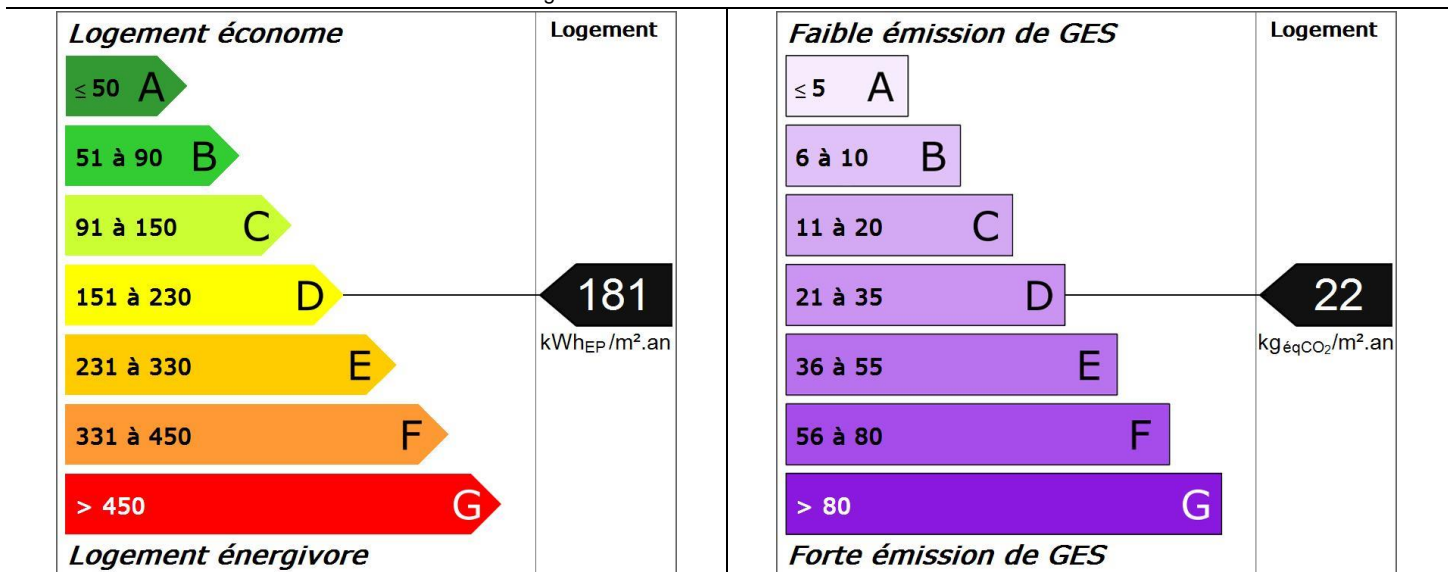
Émissions de gaz à effet de serre

(GES)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 181 kWh_{EP}/m².an
sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement

Estimation des émissions : 22 kg_{éqCO₂}/m².an



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Bloc béton creux d'épaisseur 25 cm non isolé donnant sur l'extérieur Mur double avec lame d'air d'épaisseur 30 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (5 cm) Mur simple en briques pleines d'épaisseur 9 cm ou moins donnant sur un comble fortement ventilé avec isolation intérieure (5 cm) Bloc béton creux d'épaisseur 25 cm non isolé donnant sur un garage Toiture : Plafond sous solives bois donnant sur l'extérieur avec isolation extérieure (56 cm)	Système de chauffage : Chaudière individuelle Gaz Naturel condensation installée après 2000 avec programmateur Poêle / Insert bois (système individuel)	Système de production d'ECS : Chauffe-eau électrique thermodynamique sur air extérieur (alimenté heure creuse uniquement) (système individuel)
Menuiseries : Porte(s) métal avec 30-60% de double vitrage Porte(s) pvc opaque pleine Porte(s) autres opaque pleine isolée Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 12 mm sans protection solaire Fenêtres oscillantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 12 mm sans protection solaire Fenêtres oscillantes bois, de toit double vitrage avec lame d'air 12 mm sans protection solaire Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants aluminium Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants aluminium Portes-fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants aluminium Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants aluminium Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants aluminium Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 12 mm sans protection solaire	Système de refroidissement : Néant	Système de ventilation : VMC SF Hygro (extraction et entrées d'air)
Plancher bas : Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé donnant sur un vide-sanitaire	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non	

Énergies renouvelables

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 76,7 kWh_{EP}/m².an
(une partie des ENR reste non comptabilisée)

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :
Poêle / Insert bois (système individuel)

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées

obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Économies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Isolation des murs par l'extérieur	141	€€€€	****	◆	30%
Recommandation : Si un ravalement de façade est prévu, effectuez une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux de baie quand cela est possible. Détail : Ce type d'isolation est avantageux car protège le mur des variations climatiques et supprime les ponts thermiques. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 3,7 m ² .K/W.					
Nettoyer les bouches d'extraction et les entrées d'air	-	-			-
Recommandation : Nettoyer les bouches d'extraction et les entrées d'air régulièrement en les dépoussiérant. Détail : Si la ventilation est insuffisante, ouvrir les fenêtres régulièrement, en pensant à fermer les émetteurs de chauffage situés sous les fenêtres en hiver.					

* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
* : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	◆◆◆◆ : moins de 5 ans
** : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	◆◆◆ : de 5 à 10 ans
*** : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	◆◆ : de 10 à 15 ans
**** : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	◆ : plus de 15 ans

Commentaires Néant

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 17 octobre 2012, arrêté du 1er décembre 2015, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 et décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **AFNOR Certification - 11 rue Francis de Pressensé 93571 SAINT DENIS LA PLAINE CEDEX (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)**

Référence du logiciel validé :LICIEL Diagnostics v4

Référence du DPE : 17/M/9131/HUD

Diagnostic de performance énergétique

Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Données d'entrée	Valeurs renseignées	
Généralité	Département	65 Hautes Pyrénées	
	Altitude	325 m	
	Type de bâtiment	Maison Individuelle	
	Année de construction	1948 - 1974	
	Surface habitable du lot	301.3 m ²	
	Nombre de niveau	2	
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m	
	Nombre de logement du bâtiment	1	
Caractéristiques des murs		Bloc béton creux d'épaisseur 25 cm non isolé donnant sur l'extérieur Surface : 124 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 2 W/m ² C, b : 1 Mur double avec lame d'air d'épaisseur 30 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (5 cm) Surface : 10 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,54 W/m ² C, b : 1 Mur simple en briques pleines d'épaisseur 9 cm ou moins donnant sur un comble fortement ventilé avec isolation intérieure (5 cm) Surface : 83 m ² , Donnant sur : un comble fortement ventilé, U : 0,66 W/m ² C, b : 1 Bloc béton creux d'épaisseur 25 cm non isolé donnant sur un garage Surface : 18 m ² , Donnant sur : un garage, U : 2 W/m ² C, b : 0,8	
	Caractéristiques des planchers	Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé donnant sur un vide-sanitaire Surface : 168 m ² , Donnant sur : un vide-sanitaire, U : 2 W/m ² C, b : 0,8	
	Caractéristiques des plafonds	Plafond sous solives bois donnant sur l'extérieur avec isolation extérieure (56 cm) Surface : 167 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,07 W/m ² C, b : 1	
Enveloppe	Caractéristiques des baies	Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, orientée Nord, double vitrage avec lame d'air 12 mm sans protection solaire Surface : 2,51 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 3,5 W/m ² C, Uw : 3,5 W/m ² C, b : 1 Fenêtres oscillantes métal à rupture de ponts thermiques, orientée Nord, double vitrage avec lame d'air 12 mm sans protection solaire Surface : 0,72 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 3,5 W/m ² C, Uw : 3,5 W/m ² C, b : 1 Fenêtres oscillantes bois, orientée Nord, de toit double vitrage avec lame d'air 12 mm sans protection solaire Surface : 0,6 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,9 W/m ² C, Uw : 2,9 W/m ² C, b : 1 Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, orientée Est, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants aluminium Surface : 2,1 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,9 W/m ² C, Uw : 3,5 W/m ² C, b : 1 Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, orientée Sud, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants aluminium Surface : 24,76 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Baie sous un balcon ou auvent (< 3 m), Ujn : 2,9 W/m ² C, Uw : 3,4 W/m ² C, b : 1 Portes-fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, orientée Sud, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants aluminium Surface : 1,98 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,9 W/m ² C, Uw : 3,4 W/m ² C, b : 1 Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, orientée Ouest, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants aluminium Surface : 6,75 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,9 W/m ² C, Uw : 3,4 W/m ² C, b : 1 Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, orientée Ouest, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants aluminium Surface : 1,71 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,9 W/m ² C, Uw : 3,5 W/m ² C, b : 1 Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, orientée Sud, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants aluminium Surface : 11,34 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,9 W/m ² C, Uw : 3,4 W/m ² C, b : 1 Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, orientée Sud, double vitrage avec lame d'air 12 mm sans protection solaire Surface : 0,72 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 3,4 W/m ² C, Uw : 3,4 W/m ² C, b : 1	
		Caractéristiques des portes	Porte(s) métal avec 30-60% de double vitrage

Surface : 3,52 m², U : 2 W/m²°C, b : 1
 Porte(s) pvc opaque pleine
 Surface : 3,39 m², U : 3,5 W/m²°C, b : 0,8
 Porte(s) autres opaque pleine isolée
 Surface : 1,49 m², U : 2 W/m²°C, b : 1

Caractéristiques des ponts thermiques
 Définition des ponts thermiques
 Liaison Mur / Porte : Psi : 0,38, Linéaire : 6 m,
 Liaison Mur / Porte : Psi : 0,38, Linéaire : 9,82 m,
 Liaison Mur / Fenêtres Nord : Psi : 0,25, Linéaire : 12,6 m,
 Liaison Mur / Fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 4,8 m,
 Liaison Plafond / Fenêtres Nord : Psi : 0,8, Linéaire : 3,2 m,
 Liaison Mur / Porte : Psi : 0, Linéaire : 4,81 m,
 Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0,38, Linéaire : 5,8 m,
 Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0,38, Linéaire : 40,2 m,
 Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0,38, Linéaire : 5,3 m,
 Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0,38, Linéaire : 15,8 m,
 Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 5,5 m,
 Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 19,2 m,
 Liaison Mur / Fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 4,8 m,
 Liaison Mur / Plancher : Psi : 0,39, Linéaire : 33,17 m,
 Liaison Mur / Plancher : Psi : 0,31, Linéaire : 16,84 m,
 Liaison Mur / Plancher : Psi : 0,39, Linéaire : 4,25 m

Caractéristiques de la ventilation VMC SF Hygro (extraction et entrées d'air)
 Qvareq : 1,1, Smea : 1,5, Q4pa/m² : 1129,7, Q4pa : 1129,7, Hvent : 109,9, Hperm : 21,8

Caractéristiques du chauffage
 Chaudière individuelle Gaz Naturel condensation installée après 2000 avec programmeur
 Re : 0,95, Rr : 0,95, Rd : 0,91, Pn : 40, Fch : 0
 Poêle / Insert bois (système individuel)
 Re : 0,95, Rr : 0,8, Rd : 1, Rg : 0,66, Pn : 0, Fch : 0

Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire
 Chauffe-eau électrique thermodynamique sur air extérieur (alimenté heure creuse uniquement) (système individuel)
 Becs : 2520, Rd : 0,85, Rg : 1,73, Pn : 44, lecs : 0,68, Fecs : 0

Caractéristiques de la climatisation Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Il peut y avoir une différence entre les factures réelles et la consommation estimée du DPE suivant:

- Les variations climatiques hivernales du lieu entre les différentes années.
- Le comportement, le confort et le nombre des occupants dans le logement.
- Le taux d'occupation annuel du logement.
- Usages pris en compte.
- Entretien du bâtiment et des installations (Rendement des appareils ...)
- Défauts de conception du logement.
- Tarifs des énergies: nous utilisons la grille tarifaire du 15 Août 2011.

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :
www.developpement-durable.gouv.fr rubrique performance énergétique
www.ademe.fr